

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Treize du mois d'Octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – MM. Louis ANDRE – Josy LAQUITAINE – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Michel HOTIN) – Mme Sylvia HENRY (s'est momentanément absentée) – M. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Mégane BOURGUIGNON) – Mme Jocelyne VIROLAN (s'est momentanément absentée).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
OCTROYÉE À L'ASSOCIATION
LE RAYONNEMENT
GUADELOUPÉEN**

CM-2020-4S-DS-59

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande en date du 7 septembre 2020 de l'association Le Rayonnement Guadeloupéen qui sollicite la Ville pour un accompagnement financier en vue de la participation de monsieur Pierre NEGRE au 66^{ème} rallye du Var qui se tiendra du 26 au 29 novembre 2020 ;

Considérant la prise en charge partielle par l'association Le Rayonnement Guadeloupéen, des frais liés à la participation de leur membre à cette compétition ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'accompagner dans le cadre de sa politique sportive, les acteurs du sport Gosiérien ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'allouer une subvention de mille euros (1000,00 €) à l'association Le Rayonnement Guadeloupéen en vue de contribuer à leurs frais d'inscription à cette compétition.

Article 2 : D'imputer la dépense au budget de la Ville.

Article 3 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 1 6 OCT. 2020 Et publication ou notification le 1 6 OCT. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 13 octobre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Subvention exceptionnelle octroyée à l'association Le Rayonnement Guadeloupéen

Date de transmission de l'acte : 16/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2020

Numéro de l'acte : CM20204SDS59 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201013-CM20204SDS59-DE

Date de décision : 13/10/2020

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations
7.5.3.1. Inférieures à 23 000 €